



AVIS DE COURSE

Trophée ISPE J/70

Yacht Club Ispé Biscarrosse (YCIB)

Grade 5A

Série : J /70

Du vendredi 11 au dimanche 13 octobre 2024

Lac Nord Biscarrosse

5366 route des lacs - 40600 - BISCARROSSE

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- les règlements fédéraux
- les règles de classe

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1. Les IC seront disponibles en version électronique à partir du mercredi 9 octobre 2024 sur le site internet www.ycib.fr

2.2. Les IC seront affichées selon les prescriptions fédérales



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRES
MAJEURS

TROPHEE ISPE J/70 BISCARROSE du 11 au 13 octobre 2024

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

3. COMMUNICATION [DP]

3.1 Le tableau officiel d'information se situe sous la tente

3.2 Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe J/70 à jour de leur cotisation à la classe J/70

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour les concurrents :

a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2. Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation.
- Attestation de cotisation à la classe J/70
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à www.ycib.fr à renvoyer par mail à inscriptionj70@ycib.fr. Les droits requis devront l'objet d'un virement afin de valider l'inscription.

Pour tout renseignement concernant l'inscription, appel téléphonique à Régine au 06 12 47 87 81

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits (§ 5)

5. DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Prestations	Droits d'inscription jusqu'au 30 Septembre 2024	Droits d'inscription après le 30 septembre 2024
<i>Inscription(*) (**)</i>	<i>225 Euros</i>	<i>250 Euros</i>

Le paiement se fera par Virement bancaire en précisant le numéro de voile (FRA xxxxJ7) du bateau, le nom et prénom du skipper

() inclus les grutages et 4 repas pour le diner du samedi 12 Octobre au grand hotel de la Plage?.*

*(**) Il sera possible de laisser le bateau sur sa remorque sur le parking du club avant et après l'épreuve en précisant sur le formulaire d'inscription la date d'arrivée et la date de départ*

6. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
10 octobre 2024	17 h	19 h
11 octobre 2024	9 h	11 h 30

7.2 Jours de course :

Date	Type	Heure du 1er signal d'avertissement
Vendredi 11 octobre	Briefing	12 h 30
Vendredi 11 octobre	Course(s) à suivre	13 h 30
Samedi 12 octobre	Course(s) à suivre	11 h 00
Dimanche 13 octobre	Course(s) à suivre	10 h 00

7.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14 h 00

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Pas de contrainte

10. LIEU

L'Annexe 1 fournit le plan du lieu de l'épreuve et indique en rouge l'emplacement de la zone de course.

RAPPEL : la zone des 300 m est interdite à la navigation

11. PARCOURS

11.1 Les parcours seront de type construit.

Le comité se réserve la possibilité de faire courir un parcours côtier.

11.2 Temps cible pour un parcours construit 45 mn

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la **classe J70**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13. CLASSEMENT

13.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

13.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon de couleur rose

15. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16. EMPLACEMENTS

(NP) Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée à l'inscription pendant qu'ils sont dans le port de Ispe (**Ponton A, B ou C**).

17. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

17.1 Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

17.2 Les grutages seront réalisés le jeudi 10 octobre de 14 h à 19 h et le vendredi 11 octobre de 8 h à 11h

18. PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19. **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

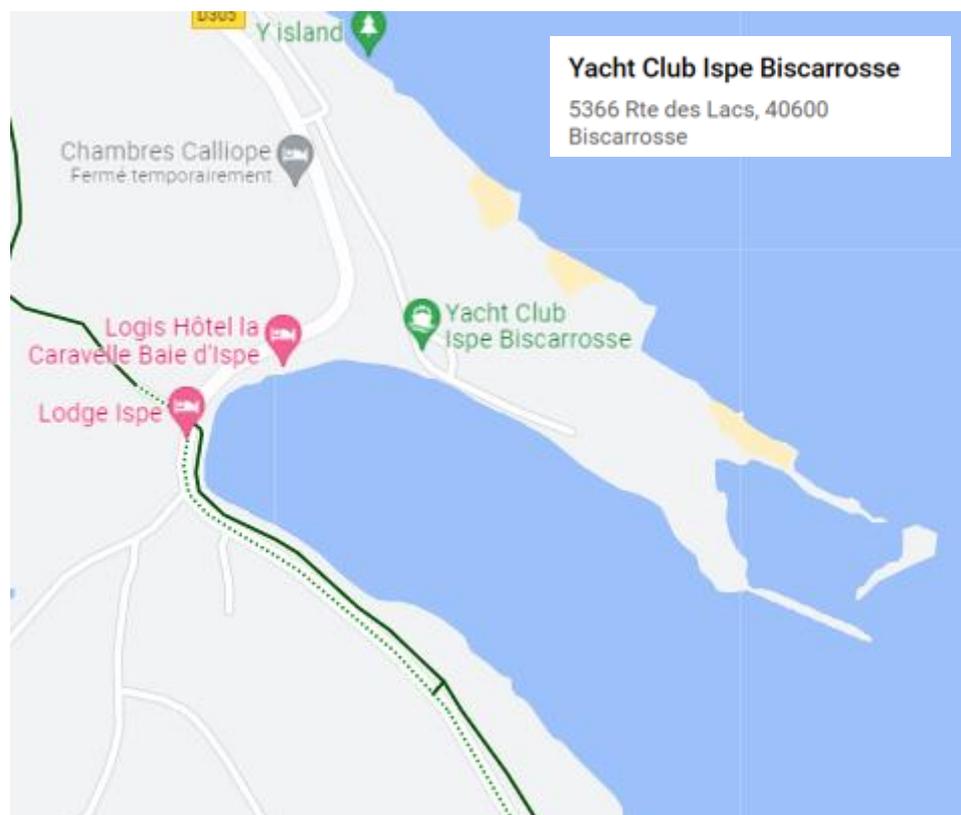
20. **PRIX**

Les prix seront distribués aux trois premiers du classement général

21. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Téléphone : Daniel 06 38 95 96 15

Mail : inscriptionj70@ycib.fr



21.1 HEBERGEMENTS:

HOTELS :

Le Grand Hotel de la Plage 4 * (sponsor du club, bord de mer 5 km du club)

Adresse : 2 Av. de la Plage, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 82 74 00

Logis Hôtel la Caravelle Baie d'Ispe 3* (bord de lac à 200 mètres du club) :

Adresse : 5314 Rte des Lacs, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 09 82 67

CAMPING - BUNGALOW :

Maguide Biscarrosse 2 *(bord de lac à 2 km du club)

Adresse : 870 Chemin. de Maguide, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 09 81 90

Slow Village 3 * (bord de lac à 1,5 km du club)

Adresse : 7141 Rte des Lacs, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 45 91 13 65

21.2 SCHIPCHANDLERS

Les possibilités de réparation des bateaux et voiles ainsi que les shipchandlers.

- SOS Nautic 09 74 56 82 60

- NAUTIC TECHNIC 05 58 78 78 81

- ATLANTIQUE BOIS COMPOSITE A.B.C. 06 37 88 67 46

ANNEXE 1 : ZONE DE COURSE

La zone de navigation est délimitée en rouge

ATTENTION : LE VENDREDI 11 octobre , LA ZONE MILITAIRE N'EST PAS NAVIGABLE

